



ATELIER SUR LA LAICITE

**A DESTINATION DES
SECRETAIRES GENERAUX
27 juin 2024**

- La formation des agents régionaux
- Séquentiel et objectifs pédagogiques
- Un peu d'histoire
- Les textes juridiques
- Les ressources pour aller plus loin
- Sujets de cas pratiques

LA FORMATION DES AGENTS REGIONAUX



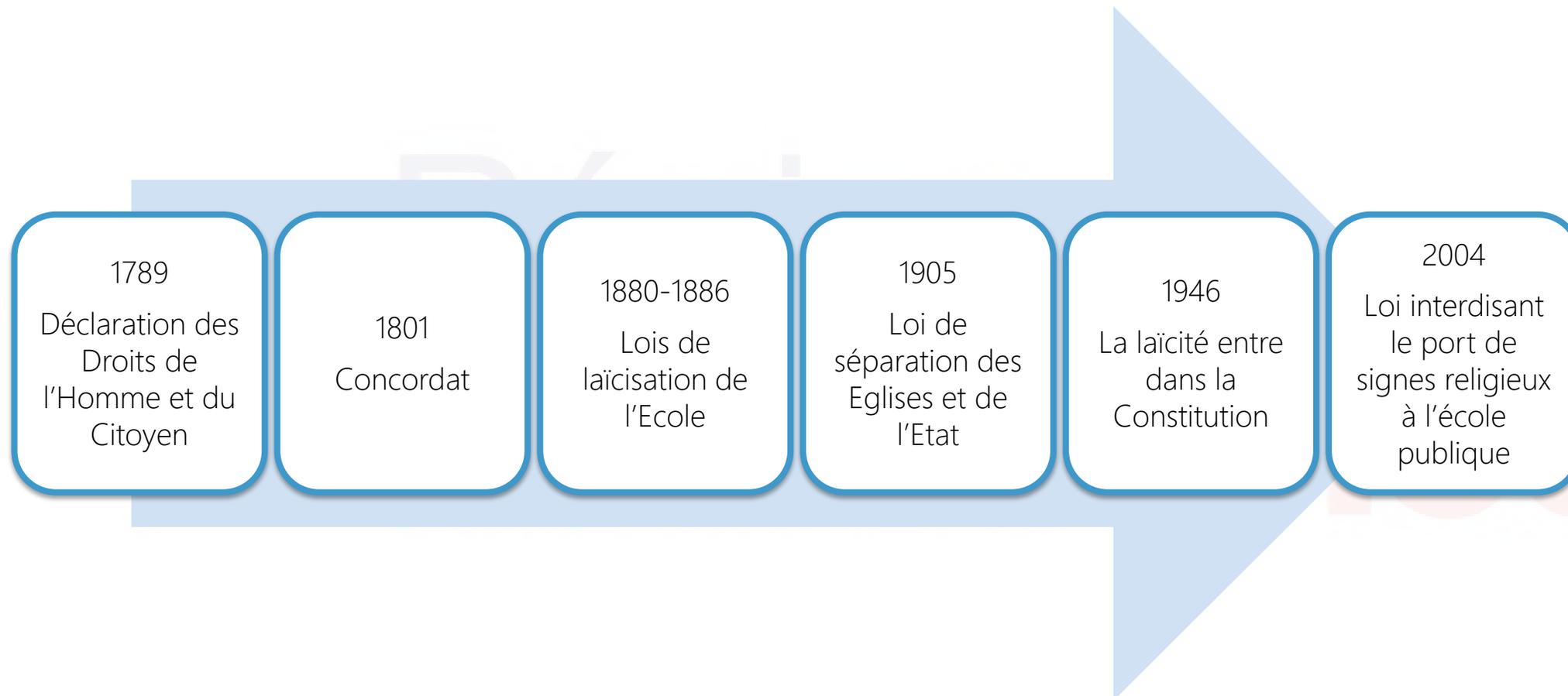
- Contexte : en 2020, volonté de V. PECRESSE de former les agents régionaux et en particulier les chefs d'équipe des lycées sur cette thématique.
- Objectif : mieux définir la laïcité et ce qu'elle recouvre dans son travail.
- A ce jour, 862 chefs d'équipe ont été formés
- Module de formation spécifique pour les agents d'accueil (174 agents formés).
- A compter de juillet 2024 : sessions de formation à destination de l'ensemble des agents régionaux non encadrants et hors agents d'accueil.
- Formation obligatoire pour l'ensemble des agents.

SEQUENTIEL ET OBJECTIFS PEDAGOGIQUES



Séquence	Objectifs pédagogiques / Contenu
Représentation de la laïcité / idées reçues	Repérer les conceptions de chacun <i>Dialogue / mots clés</i>
Histoire et terminologie	Définition du principe de laïcité, repères historiques <i>Frise historique avec les dates clés</i>
Approche juridique	Cadre d'application de la laïcité, principes de non-discrimination, cadre réglementaire, notion d'espaces, droits et obligations des fonctionnaires, charte de la laïcité <i>Présentation de la philosophie des lois, étude des textes et documents</i>
Consolidation des savoirs	Revenir sur les acquis évoqués durant la matinée <i>Quizz</i>
La laïcité dans les EPLE	Identifier les situations en lien avec les missions quotidiennes, répondre aux questions des chefs d'équipe <i>Etudes de cas</i>
Vademecum	Présentation du Vademecum du Ministère de l'EN

UN PEU D'HISTOIRE



LES TEXTES JURIDIQUES



- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (art 10) → liberté de religion
- Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation de l'Église et de l'État – art 1^{er} et art 2 → liberté de religion et neutralité de l'État
- Préambule de la constitution de 1948 → neutralité de l'État.
- Loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (art 25) → devoir de neutralité des fonctionnaires
- Conseil constitutionnel 19 novembre 2004 → respect des règles communes
- Loi du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public – art 1^{er} et 2
- Cour de cassation, chambre sociale 19 mars 2013 → devoir de neutralité dans les services publics
- Loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République → obligation de former tous les agents des trois versants de la fonction publique au principe de laïcité et création des référents laïcité dans les administrations

LES RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcherait de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme de respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondateurs de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité. Ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde, ainsi qu'à l'éthique et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est à priori exclu de questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. La port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdite.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



La Charte de la laïcité

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

Vademecum

Octobre 2020

Le Vademecum

VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ

Livret du stagiaire



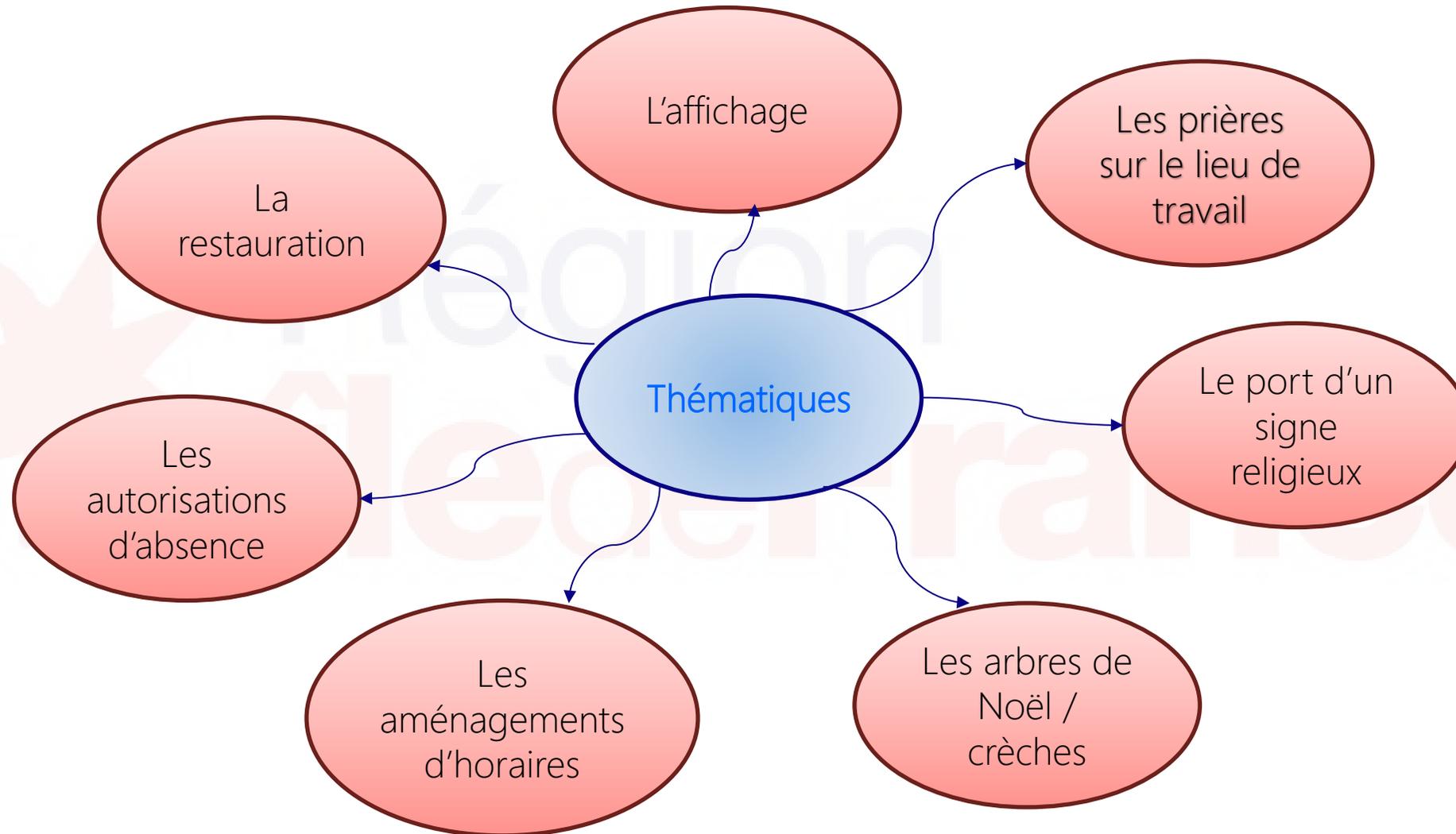
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉQUALITÉ



Le livret du stagiaire

SUJETS DE CAS PRATIQUES





Des étudiantes portent le voile sur les bancs de l'université.



Catholiques priant dans la rue lors d'une manifestation contre le mariage pour tous.



Une cantine sert un menu unique avec de la viande.



Représentants politiques assistant à une cérémonie religieuse.